

**COMPTE RENDU - BUREAU DE L'ASCAPE DU VENDREDI 22 JANVIER 2016**  
**(Salle Mistral - CAP ESTEREL)**

Etaient présents :

Mesdames BADAROUX – BAYOL - MEZIANI (directrice de site PV)

Messieurs MAITRE –TAPIERO – THYLEFORS – GABRIEL – HARLE - BORJA (directeur ASCAPE)

Absent excusé : Monsieur BROUARD (pouvoir donné à Mme Badaroux)

Invités : Messieurs BERTHELOT - DELFORGE

Début de séance à 13h30

Monsieur Maître remercie l'ancien président, Monsieur Pascal Picot, pour le travail effectué pendant son mandat.

- **Dossier signalétique**

Sur le budget travaux les ralentisseurs ont été supprimés 6525€ . Il est rappelé que la vitesse dans le site est de 15km/h à l'intérieur du site et de 30km/h à l'extérieur. 5 panneaux 15km/h ont été approuvés.

Pour le dossier signalétique superette, le dossier est remis à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Accepté à l'unanimité

- **Date de Démission du Président**

30/12/2015, Monsieur Pascal Picot a présenté sa démission.

- **Election du nouveau président**

Accepté à l'unanimité sur le principe suivant « Présidence de l'ASCAPE » : suite à la démission de M. Picot, M. Maitre vice- président, accepte la présidence par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

- **Rétrocession des terrains Dramont Aménagement**

Le bureau souhaite par le biais du Directeur de l'ASCAPE une réponse sollicitant P&V sur les parcelles concernées qui seront cédées à l'euro symbolique. Identification des parcelles devra être indiquée.

Accepté à l'unanimité

- **ASCAPE et ASL/AFUL, quelles sont les existantes, les encours ?**

Selon nos informations actuellement l'ASCAPE n'est pas concerné par des AFUL enregistrés sur Cap Esterel. Le dossier est en cours de traitement. L'enregistrement des statuts de l'ASCAPE devra être enregistré au niveau de la préfecture de Toulon en lieu et place de Draguignan. Le Président se rapproche de la Direction juridique de P&V pour prendre attache avec Maître Fourmeaux.

- **Plan cadastral de l'ASCAPE**

Le document a été affiché lors de la réunion à la vue des membres du bureau.

- **Travail sur le nouveau budget travaux de 100k€**

Suite à la réduction du budget, les travaux liés aux éclairages du site seront reportés et étudiés sur le prochain budget. Chaque conseil syndical devra en informer ses copropriétaires . La liste des travaux de 100k€ est diffusée avec le compte rendu.

- **Proposition en cours de contrat de collaboration sécurité avec les Rivages du Lac**

Le syndic travaille avec le Président des Rivages du lac pour mettre en place un contrat de collaboration pour le passage de la sécurité entre l'ASCAPE et la copropriété des Rivages du lac (prévision de recettes).

- **Commissaire aux Comptes, une AG est-elle obligatoire ?**

**Non**

Le principe est voté à l'unanimité pour le Cabinet Gaulier qui a été retenu pour prendre en charge l'analyse des comptes de l'ASCAPE à partir du 01/10/2015 au 30/09/2016. L'élection a eu lieu en toute transparence, seul le syndic connaissait les origines des documents.

- **Agent de sécurité assermenté, est-ce possible pour le site de Cap Esterel ?**

Mme Badaroux se propose de travailler et étudier le dossier. Les premières réponses à la question ont été évoquées , il apparaît que selon la loi de 2005 à ce sujet, la réponse serait par la négative. Le dossier sera présenté au prochain Bureau.

- **Proposition d'intégration d'une nouvelle commission**

La proposition d'une mise en place d'une commission mixte de transition représentant les associations de Cap Esterel ( APCAPE/3C ) qui rapporteront au bureau le résultat de leur travail est accepté.

Composition de la commission :

2 personnes ASCAPE

3 personnes 3C

1 personne du Bureau (Mme Bayol représentante)

L'agenda, le contenu de cette commission seront décidés par les membres qui y participent.

- **Divers**

Pour rappel Sogire, représenté par M. Bruno Borja, est secrétaire/trésorier/directeur de l'ASCAPE.

Le bureau demande à la direction de P&V de lui faire parvenir un dossier sur la venue des clients pour l'EURO de juin 2016.

Toutes demandes liées à la société de sécurité du site doivent être formulées au Directeur et ou Président de l'ASCAPE.

Projet site internet (blog) ASCAPE, Mme Bayol se rapproche de M. Pons pour présenter leur projet lors de la prochaine réunion du Bureau .

**Prochaine réunion du Bureau, le 22/04/2016 à 8h30, salle de l'Hôtel de Cap Esterel**

La séance est levée à 18h15

Joint au CR :

- La LRAR de Dramont Aménagement
- La délibération de la suppression de la ZAC
- Le projet du CAC retenu
- La liste des travaux

**SOGIRE**

**Tour administrative 2<sup>ème</sup> étage – Place de Arcades – Cap Esterel - 83530 – AGAY**

**Secrétaire / Trésorier de l'ASCAPE**

**Tél. : 04 94 82 82 88 – Fax. : 04 94 82 76 18**

---

**Association régie par la loi du 10 juillet 1965**